

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

80207

Objet

Installation et exploitation de cabines téléphoniques sur la voie publique.

DATE DE CONVOCATION

12 décembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

12 décembre 1980

Nombre de conseillers en exercice 27
Nombre de présents 20
Nombre de votants 24

Contre
Abstentions

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le dix neuf décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, BOUCHET, LACHAUD, DUFOUR, BUJARD, PAPEAU, MONTRON, GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEL, CABAL, Mme TACQUET, BOISARD, MAURELLET, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. POIMAILLOUX par M. BOUTET
NAULIN par Melle FOUCHÉ
PELLETIER par M. DUFEL
COLLE par M. FABER
Absents : MM. VIAUD, TETARD, TAP

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Direction des Télécommunications de la Région Poitou-Charentes a sollicité l'autorisation d'installer et d'exploiter dix nouvelles cabines téléphoniques publiques équipées d'un appareil à encaissement de taxes aux emplacements ci-après :

- Bd Franck Lamy (près du Centre Médico-Social)
- Place du Dr Gantier (cabine triple en remplacement de la cabine existante)
- Angle Bd Baillet - Avenue des Platanes
- Bd Briand (terre-plein central face vêtements Delêtre)
- Marché Central (Côté rue Font de Cherves)
- Avenue Maryse Bastié, près garage B.M.W.C
- Stade Raymond MATET, Avenue Pierre Delsalle
- Bd de l'Etang, près Foyers de l'Etang
- intérieur Marché
- Avenue Gambetta, face Résidence de Foncillon (cabine triple)

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à cette Administration, étant précisé que le programme d'installation répond à des besoins évidents et que la Ville ne prendra à sa charge que les frais d'éclairage et de nettoyage.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur les dispositions de la convention à intervenir entre M. Le Directeur de l'Administration des Télécommunications et M. le Maire de la Ville de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le projet de convention pour l'installation et l'exploitation de cabines téléphoniques sur les voies publiques de la commune de ROYAN, telle que présentée par l'Administration des Télécommunications,

Vu les avis favorables émis par les Commissions Municipales "Urbanisme et Construction - Equipement et Environnement - Travaux" et "Finances",

Considérant l'intérêt que présente cet équipement complémentaire pour la population sédentaire et estivale,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer la convention d'installation et d'exploitation de (10) dix cabines téléphoniques publiques, équipées d'un appareil à encaissement des taxes, sur le sol des voies publiques précitées.
- d'imputer la dépense correspondante aux frais de nettoyage et d'éclairage des cabines téléphoniques sur les crédits inscrits au Budget Primitif pour l'exercice 1981, Chapitres 932 et 936.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

